



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéliennes et ouest-africaines »

Secrétariat Exécutif

AVIS DE PREQUALIFICATION

(RECRUTEMENT DE TROIS (3) AGENCES DE VOYAGE POUR LA FOURNITURE DE BILLETS D'AVION)

APQ N° 00000834 /SE/SEA/U-CPM du 01 OCT 2026

Sélection de trois (3) agences de voyage pour la fourniture de billets d'avion au profit du CILSS

Référence de l'Accord de financement : **Fonds propres du CILSS.**

1. Le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) dispose de crédits et a l'intention de présélectionner trois (3) agences de voyage pour la **fourniture de billets d'avion au profit du CILSS** en raison de la fréquence élevée des déplacements des agents hors du pays abritant le siège de l'institution. Il est prévu la conclusion d'un contrat cadre multi attributaire d'une durée de trois (3) ans. Pour les émissions de billets, une consultation restreinte sera lancée entre les agences présélectionnées et un contrat subséquent sera établi à chaque fois que de besoin.

2. Les candidats peuvent obtenir de plus amples informations et examiner les documents de présélection auprès de Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso Tel : 00226 25 49 96 00, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, Rez-de Chaussée, Porte n°114 (service courrier).

3. Les candidats doivent avoir le profil suivant :

- Etre une agence de voyage légalement établie au Burkina Faso et disposer d'un agrément en cours de validité ;
- Justifier d'une expérience générale d'au moins trois (3) années dans le domaine ;
- Avoir exécuté des missions similaires avec des organisations intergouvernementales, institutions internationales, ambassades, projets et programmes ou ONGs au cours des trois (3) dernières années (2023-2025) ;
- Etre capable de fournir un service d'urgence en dehors des heures ouvrables y compris les jours fériés ;
- Avoir une capacité de facturation différée avec options de ventilation par projet ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques de voyage des OIG et des impératifs des bailleurs (transparence, traçabilité) ;
- Disposer d'un personnel multilingue (français, anglais) est un atout.

4. Le Secrétaire exécutif du CILSS invite à présent les agences de voyage qualifiées à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les agences de voyages intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission.

Les dossiers de présélection des agences de voyage devront comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Secrétaire Exécutif du CILSS et portant en objet le titre de la mission et les références de l'avis de préqualification ;
- Une présentation générale de l'agence de voyage (statut, organisation, personnel) démontrant qu'il est qualifié pour la mission ;
- Le descriptif détaillé des services offerts par l'agence ;
- L'agrément technique dans le domaine du tourisme et l'hôtellerie ;
- Les expériences pertinentes exécutées avec des organisations intergouvernementales, institutions internationales, ambassades, projets et programmes ou ONGs au cours des trois (3) dernières années (2023 à 2025). Fournir les copies des pages de garde et de signature des contrats et les PV de réception ou attestation de bonne exécution ou bordereau de livraison

NB : La non fourniture de l'agrément technique dans le domaine du tourisme et l'hôtellerie entraîne le rejet de l'offre

6. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation pour le client de le retenir sur la liste des agences préqualifiées.

L'évaluation des dossiers de préqualification des agences de voyage sera effectuée sur la base des critères et du barème de notation ci-après :

Critères d'évaluation	Nombre maximum de points
I – Présentation Générale de l'agence de voyage	30
Organisation ▪ Organisation (statut, organisation administrative, financière et personnel) = 10 points ▪ Descriptif détaillé des services offerts par l'agence : 10 points ▪ Agrément technique en cours de validité=5 points ▪ Avoir au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine=10 points → Moins de trois (3) ans=0 point → Trois (3) ans = 5 points → Plus de trois (3) ans =1 point par année supplémentaire dans la limite de 5 points	30
II – Expériences pertinentes pour la fourniture de billets	60
Avoir exécuté des missions similaires avec des organisations intergouvernementales, institutions internationales, ambassades, projets et programmes ou ONGs au cours des trois (3) dernières années (2023 - 2025) ▪ 5 points par missions similaires exécutés (joindre les copies des pages de garde et de signature des contrats et les PV ou attestation de bonne exécution, ou Bordereau de livraison)	60
III- Expériences avec les organisations intergouvernementales, institutions internationales, ambassades. ▪ 2 points par organisations intergouvernementales, institutions internationales, ambassades dans la limite de 10 points	10
Total	100

En cas d'égalité de points entre des agences classés ex aequo le nombre de contrats de fourniture de billets au profit des organisations intergouvernementales, institutions

internationales, ambassades, projets et programmes ou ONGs par les agences de voyage seront utilisés pour le classement final des agences.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, bâtiment annexe, porte n°523, de 8 à 16 heures.**

Les dossiers de présélection rédigés en langue française doivent être déposés ou envoyés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le mercredi 04 novembre 2026 à 10 heures GMT 00mn GMT** et porter expressément la mention « **Recrutement de trois (3) agences de voyage pour la fourniture de billets d'avion au profit du CILSS** »

À l'attention : Dr Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, Rez-de Chaussée, porte n°114

03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso

Tél : 00226 25 49 96 00

A : frederic.conseiga@cilss.int

Copie à : soulaymane.lonfo@cilss.int ; aminata.yoni@cilss.int , lucienne.kabore@cilss.int

**Le Secrétaire exécutif adjoint**

Sylvain Nafiba OUEDRAOGO